

Réunion du groupe-pays Tunisie

Mardi 18 octobre 2005

Cités Unies France

9, rue Christiani

75018 PARIS

Liste des participants

Charles JOSSELIN, Président de Cités Unies France, Vice-président du Conseil Général des Côtes d'Armor

Serge DEGALLAIX, Ambassadeur de France en Tunisie

Henri BERTHOLET, Président du groupe-pays Tunisie, Maire de Romans sur Isère

Bertrand GALLET, Directeur général de Cités Unies France

Linda NAILI, Chargée de mission, Pôle Méditerranée, Cités Unies France

Virginie ROUQUETTE, Assistante chargée de mission, Cités Unies France

Bernadette ZERVUDACKI, Chargée de mission, coordination géographique DGCID, Tunisie

Julia SCHWARZ, stagiaire, Action extérieure de collectivités locales, Ministère des Affaires étrangères

François GASPARETTO, Chargé de mission, direction générale enseignement/recherche, Ministère de l'agriculture et de la pêche

Sébastien PROESCHEL, Chargé de mission, Conseil Régional du Limousin

Ivan DEDESSUS LE MOUSTIER, Responsable de la coopération décentralisée, Conseil général des Côtes d'Armor

Aline FABRESSE, Chargée de mission, Pays de Savoie solidaires

Stella AGLIECO, Chargée des relations internationales, ville de Boulogne Billancourt

Jean-Claude HUMBERT, Conseiller municipal délégué aux affaires internationales, Ville de Montélimar

Jacqueline MASSICOT, Présidente du Comité de jumelage, Ville de Nevers

Michèle MARGUERON, Chargée de mission à la délégation générale des relations internationales, Ville de Paris

Ordre du jour

I/ Accueil et introduction générale

Henri BERTHOLET, Président du groupe-pays Tunisie.

II/ La situation politique en Tunisie et la coopération bilatérale franco-tunisienne

- Intervention du Ministère des Affaires Etrangères
- Intervention du nouvel Ambassadeur de France à Tunis, **Serge DEGALLAIX** :
 - Compte-rendu de la visite du Ministre français des affaires étrangères, M. Douste-Blazy à Tunis
 - Préparation d'une Commission mixte franco-tunisienne
 - Point sur les Rencontres de la coopération décentralisée franco-tunisienne

III/ La coopération décentralisée franco-tunisienne et le groupe-pays Tunisie

- État des lieux de la coopération décentralisée franco-tunisienne : Tour de table
- Présentation des dernières publications de Cités Unies France :
 - Le Dossier –Pays Tunisie
 - L'inventaire de la coopération décentralisée

IV/ Informations diverses

- Sébastien ABIS : « la Tunisie, entre partenariat euro-méditerranéen et politique européenne de voisinage »
- Informations générales

V/ Questions diverses

La coopération bilatérale franco-tunisienne

Serge DEGALLAIX, Ambassadeur de France en Tunisie :

➤ *Compte-rendu de la visite en Tunisie du Ministre des affaires étrangères, M. Douste-Blazy*

Le ministre s'est déplacé en Tunisie les 1^{er} et 2 octobre, en vue de la préparation du Forum euro-méditerranéen, qui réunit les pays du pourtour Nord et Sud de la Méditerranée et dont l'objectif est de constituer un laboratoire d'idées et une antichambre de projets pour la coopération multilatérale dans la région méditerranéenne.

Néanmoins, le Ministre a précédé cette réunion multilatérale d'une rencontre sur la coopération bilatérale. Il a ainsi rencontré son homologue, M. ABDALLAH et a évoqué avec lui la question des droits de l'Homme.

L'accent a également été mis sur la coopération dans le domaine de la santé publique :

- un projet de plan cancer, lancé initié par Jacques Chirac lors de sa dernière visite en Tunisie en 2003, est déjà entré dans la phase finale de rédaction ; il a récemment abouti à la signature d'un accord de coopération entre deux centres hospitaliers sur le traitement du cancer ainsi qu'à la définition d'un projet de fabrication de génériques anti-cancéreux. Un travail sur la gestion de la santé publique est également en cours.

Le Ministre a rencontré les ministres des Ministères de la santé, de l'éducation, de la recherche, occasion au cours de laquelle il a rappelé son attachement à l'enseignement en général, et à l'enseignement du français en particulier.

M. Douste-Blazy a enfin participé à une rencontre avec la société civile.

➤ *La commission mixte*

Les ministres se sont mis d'accord pour présider conjointement la Commission mixte, qui se tiendra la première semaine de février 2006. Les trois mois à venir doivent donc être mis à profit pour préparer cette commission. Elle est traditionnellement composée de trois sous-commissions :

- une commission administrative et consulaire, portant sur les questions relatives au statut des personnes, à la circulation des personnes...
- une commission coopération : culturelle, scientifique, technique... le document cadre de partenariat (DCP) fixe les grandes priorités pour l'ensemble des partenaires de la Tunisie.
- Une commission économique, sur les questions liées au commerce, à l'investissement...

Un groupe de travail composé de trois ou quatre représentants français de la coopération décentralisée avec la Tunisie pourrait se constituer pour préparer cette commission.

➤ *La coopération décentralisée en Tunisie*

A la suite d'une conversation avec le Directeur du Ministère des Affaires étrangères tunisien, le gouvernement tunisien reconnaît les résultats positifs de l'action extérieure des collectivités locales, mais souhaite s'assurer du pilotage de cette pratique. Le Directeur souhaiterait avoir pour partenaires, côté tunisien, la Fédération nationale des villes tunisiennes et la direction des affaires intérieures qui s'occupe des affaires régionales, et côté française, une association telle que Cités Unies France.

Quelques points méritent d'être soulignés et peuvent servir de point de départ aux collectivités territoriales dans la définition de leurs actions en direction de la Tunisie.

1. La langue et la culture française déclinent. Il s'agit là plus d'un signe de renfermement qu'un témoignage d'ouverture à d'autres cultures. Par ailleurs, la partie Sud du pays souffre d'un certain isolement et d'un manque d'ouverture culturelle. Les jeunes sont les premiers à pâtir de cette situation.

Deux idées sont donc à développer :

- Pour des raisons de rationalisation économique entre autre, le consulat de Sfax ferme. Mais une « Maison de France » va ouvrir prochainement : elle sera une antenne culturelle et fournira une assistance aux français résidents ou de passage. Il serait intéressant que cette maison de France soit un point de repère pour les collectivités locales françaises.
- Des alliances françaises, - associations de droit local, structures budgétaires légères, reposant sur des volontés locales et personnes ressources, qui apporteraient leur image et leurs carnets d'adresse- pourraient voir le jour à Gabès et à Gafsa et se constituer en lieu privilégié de la coopération régionale. L'hypothèse d'un changement d'appellation pourrait être envisagé (exemple : « alliance franco-tunisienne »)

2. La demande de renforcement de l'enseignement du français est forte. Il serait intéressant d'envisager les façons dont les collectivités locales pourraient aider les classes d'enseignement du français à se développer.

3. Face à l'arrivée de nombreux jeunes diplômés sur le marché du travail, il est important de promouvoir la création de pôles de compétitivité. En dépit des 15 000 à 20 000 emplois perdus depuis la fin de l'année dernière, la Tunisie a relativement bien résisté à la concurrence chinoise. Mais l'économie tunisienne doit s'efforcer d'améliorer la gamme des produits distribués, en mettant l'accent sur la production des produits à forte valeur ajoutée. Les collectivités peuvent s'associer à la mise en place de technopôles, dans le cadre de coopération régionale, afin de promouvoir le mélange entre entreprise, formation et innovation.

L'Agence française de développement a un programme de soutien au service public des municipalités sur 3 ans (2006-2008). Il serait intéressant de voir avec eux comment mobiliser plus facilement les compétences françaises dans les collectivités locales pour mettre en œuvre ces programmes.

Bertrand GALLET, Directeur général, Cités Unies France

Au Maghreb notamment, l'organisation d'Assises de la coopération décentralisée est primordiale pour impulser et relancer les dynamiques de coopération. La décentralisation plus affichée que réelle et l'immobilisme politique ne doivent pas servir de prétextes pour ne pas organiser d'assises.

Concernant le programme de l'AFD, celui-ci porte sur des programmes de soutien aux collectivités locales ainsi qu'une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Il faut noter également que le CEFEB, institut de formation basé à Marseille propose d'ouvrir ses formations à la formation de cadres territoriaux. Cités Unies France tiendra les collectivités informées de l'évolution de ce programme.

Charles JOSSELIN, Président, Cités Unies France

La proposition d'appui des collectivités locales aux alliances françaises est intéressante, mais c'est une action inédite des collectivités territoriales. Sont-elles l'acteur pertinent pour cela ?

Serge DEGALLAIX, Ambassadeur de France en Tunisie

Il s'agit pour les collectivités de recourir aux alliances françaises pour mettre en œuvre leur coopération au quotidien. Concernant l'enseignement du français, les collectivités peuvent imaginer des actions qui soutiennent l'enseignement du français dans de nouvelles structures, légères et réparties sur l'ensemble du territoire tunisien.

Jean-Claude HUMBERT, Conseiller municipal délégué aux affaires internationales, Ville de Montélimar

L'effort doit être préalablement porté sur notre propre structuration : les collectivités françaises engagées en Tunisie doivent savoir comment se répartissent les actions de coopération décentralisée, à la fois thématiquement et géographiquement, pour mettre en place conjointement des projets de coopération pertinents et efficaces.

Michèle MARGUERON, Chargée de mission à la délégation générale des relations internationales, Ville de Paris

Plusieurs remarques :

- n'est ce pas d'avantage le rôle de l'Etat que de renforcer les alliances françaises ?
- quelles ont été les réactions françaises à la suite de la suspension du congrès de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, initialement prévue les 7 et 8 septembre 2005 ?

- comment participer au programme européen sur les collectivités en Méditerranée « Medact », devenu « Medpact », récemment ouvert ?

Serge DEGALLAIX, Ambassadeur de France en Tunisie

Concernant le report du congrès de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, le sujet a été évoqué lors de la rencontre interministérielle. Des sections dissidentes de la Ligue se sont formés contre la présidence de la Ligue. Ces dernières ont demandé le report des élections afin de régler les problèmes internes. L'affaire sera jugée dans les prochaines semaines.

Concernant le programme Medpact, nous ne disposons pas encore d'information.

Charles JOSSELIN, Président de Cités Unies France

La baisse des moyens de coopération observée à l'heure actuelle va à l'encontre des politiques de développement. La coopération décentralisée ne peut être le supplétif de l'Etat. Il semble difficile de demander aux collectivités locales de renforcer une alliance française. On a l'impression d'un surplace en Tunisie, l'action des collectivités territoriales ne permet plus de renforcer la décentralisation et la démocratisation. Cette situation explique probablement le ralentissement de la coopération décentralisée. Comment rencontrer des gens avec qui ce type de problème pourraient être directement discutés ? Il faudrait savoir comment les tunisiens se positionnent vis à vis de la coopération décentralisée. Si les autorités tunisiennes se montrent défavorables à la tenue d'un forum civil franco-tunisien organisé par les acteurs de la coopération décentralisée tuniso-française, les participants à ce forum seront probablement présélectionnés, détournant la manifestation de son objectif initial d'une part, et mettant les collectivités françaises dans une situation délicate à l'égard du gouvernement tunisien d'autre part.

Serge DEGALLAIX, Ambassadeur de France en Tunisie

Les propositions précédemment émises se veulent des idées offensives. Il ne s'agit pas pour les collectivités locales de remplacer l'Etat, mais de mener une action complémentaire avec celui-ci.

Pour ce qui est de la coopération décentralisée en Tunisie, il faut tout de même souligner l'existence d'une dynamique, qu'il convient de renforcer. C'est aussi l'objectif de ce forum, auquel la commission mixte réfléchira également. Mais pour ne pas entrer en conflit avec le gouvernement, une appellation du type « forum de la coopération décentralisée » pourrait être privilégiée.

Michèle MARGUERON, Chargée de mission à la délégation générale des relations internationales, Ville de Paris

La signification de la notion de « coopération décentralisée » reste incertaine pour nos partenaires. L'expérience de la ville de Paris avec Tunis souligne combien des incompréhensions demeurent. Les services municipaux tunisois avec lesquels Paris travaille réagissent encore comme s'ils étaient face à des bailleurs de fonds (pourquoi le partenaire fournit-il une aide méthodologique sans pour autant apporter les investissements ?)

Ivan DEDESSUS LE MOUSTIER, Responsable de la coopération décentralisée, Conseil général des Côtes d'Armor

La question de la délivrance des visas pour le déplacement des partenaires tunisiens reste problématique. C'est une difficulté récurrente des collectivités dans leur coopération quotidienne.

Michèle MARGUERON, Chargée de mission à la délégation générale des relations internationales, Ville de Paris

Il serait intéressant d'avoir le nom d'un contact – ou d'une fonction - à l'Ambassade, sensibilisé à la question, afin de faciliter les procédures. Le fait d'informer préalablement l'Ambassade de l'évolution des projets et d'anticiper le déplacement des tunisiens permet d'accélérer les procédures.

Serge DEGALLAIX, Ambassadeur de France en Tunisie.

L'ambassade délivre 90 000 visas par an, soit 300 visas par jour. Le taux de refus est de l'ordre de 14 %. L'Ambassade est consciente du problème et fera son possible pour aider les collectivités.

Tour de table

Michèle MARGUERON, Chargée de mission à la délégation générale des relations internationales, Ville de Paris

La ville de Paris mène peu d'actions dans le domaine du transfert de savoirs-faire.

A la fin de l'année 2004, la ville de Paris, sous l'impulsion de M. Delanoe, a formalisé des accords de coopération avec Tunis. Ces accords portent sur trois projets pilote.

- l'assistance et la réorganisation du jardin de la Méditerranée à Tunis
- la réhabilitation d'un centre hébraïque de la médina de Tunis en centre culturel, avec un volet handicap. L'organisation de ce projet a fait l'objet d'une mission, qui a débouché, après une prise de contacts très positive, sur l'adoption d'un calendrier de travail courant

jusqu'en octobre 2006. Une nouvelle rencontre sera alors organisée à la fin de l'année 2006 pour poursuivre et compléter l'accord.

- sur le plan culturel, la ville de Paris soutient les rencontres de Carthage et participe à la formation de cadres culturels et musicaux. A l'occasion du Sommet mondial de la société d'information, des 16 au 18 novembre 2005, la mairie souhaiterait mettre en place un projet de cyber-contacts franco-tunisiens.

Jean-Claude HUMBERT, Conseiller municipal délégué aux affaires internationales, Ville de Montélimar

La ville de Montélimar participe à des échanges de scouts avec la ville de Nabeul. Elle a également mis en place des échanges entre lycéens sur le thème du développement durable et de l'eau.

Avec les rotations de l'équipe municipale après les élections, les visions de la coopération décentralisée diffèrent entre les deux équipes et rendent parfois la poursuite des projets délicate.

Stella AGLIECO, Chargée des relations internationales, ville de Boulogne Billancourt

Depuis les années 1970, la ville de Boulogne Billancourt a organisé des échanges avec Sousse. Elle a récemment signé une convention de coopération. Un projet d'aménagement d'une partie des remparts de la médina de Sousse est en cours et la ville recherche des cofinancements pour réaliser ce projet. Par ailleurs, la ville de Sousse participe, avec l'aide de l'AIMF, à la mise en place d'une bibliothèque dans un nouveau centre culturel et à la formation du personnel de ce centre. A l'avenir, la ville projette de recevoir des étudiants qui feront du court métrage et d'accueillir une stagiaire à Boulogne Billancourt pour soutenir un projet de communication à Sousse.

Aline FABRESSE, Chargée de mission, Pays de Savoie solidaires

Pays de Savoie solidaires – qui rassemblent les projets de coopération décentralisée des départements de Savoie et de Haute Savoie – coopère, avec le département de Loire Atlantique, avec la région de Mahdia. Trois ans et demi après le lancement de cette coopération, un projet de fond a été développé chaque année :

- organisation d'une formation dans les métiers de l'hôtellerie (à Monastir) et appui à la formation d'enseignants
- soutien à l'association « femmes pour un développement durable » sur un projet de micro-crédit (établissement, formation)

- soutien à la filière du lait : appui à la filière qualité du lait ; du 28 novembre au 5 décembre, une manifestation sur la thématique rassemblera des éleveurs. Le 1^{er} décembre sera une journée d'échanges sur l'élevage et la filière lait à laquelle seront invités l'ensemble des gens qui travaillent sur la filière du lait et de la viande.

Les difficultés rencontrées touchent surtout à des blocages au niveau du gouvernorat et à l'obtention de visas pour les déplacements des partenaires.

Sébastien PROESCHEL, Chargé de mission, Conseil Régional du Limousin

En 1998, le conseil régional du Limousin s'est rapproché du gouvernorat de Nabeul sur le thème de la céramique : la coopération s'appuie sur des conventions d'affaire en relation avec la chambre du commerce et de l'industrie. Le conseil régional revient d'une mission, dont l'objectif était de relancer la coopération, relativement suspendue pendant l'année 2004. Les contacts établis avec le nouveau gouverneur ont été très positifs, mais le conseil régional manque encore d'interlocuteurs pour relancer sa politique de coopération. Aujourd'hui, les thèmes retenus pour les prochains projets de coopération portent sur la formation et l'eau.

Jacqueline MASSICOT, Présidente du Comité de jumelage, Ville de Nevers

Le jumelage entre Nevers et Hammamet, engagé depuis plus de 20 ans à l'initiative de Pierre Bérégovoy, a réalisé une multitude d'actions dans différents domaines (scolaires, culturels, échanges de jeunes, soutien aux associations...). Il est basé sur l'existence de liens forts entre les deux partenaires, mais il souhaiterait aujourd'hui sortir du cadre classique du jumelage pour s'étendre, éventuellement à un partenariat de coopération décentralisée permettant d'améliorer la qualité et la durabilité des projets menés.

Ivan DEDESSUS LE MOUSTIER, Responsable de la coopération décentralisée, Conseil général des Côtes d'Armor

Le conseil général des Côtes d'Armor a développé un partenariat avec Gabès sur différents thèmes :

- la filière lait
- la coopération universitaire et éducative (échanges scolaires, enseignement du français...)
- la coopération hospitalière, notamment entre les centres hospitaliers de Saint Brioux et de Gabès (échanges de savoir-faire et travail sur la prévention)
- coopération entre SAMU

Cette coopération fait aujourd'hui l'objet d'une évaluation.

François GASPARETTO, Chargé de mission, direction générale enseignement/recherche, Ministère de l'agriculture et de la pêche

Le Ministère de l'agriculture et de la pêche dispose d'un appareil de formation auquel les collectivités travaillant sur les questions de l'agriculture et du rural en général, peuvent s'appuyer. Il s'agit d'une structuration qui fonctionne sous forme de réseaux d'établissements secondaires professionnels et généraux.

Henri BERTHOLET, Maire de Romans sur Isère

Pour aller à l'essentiel, vu l'heure, je mentionnerai que Romans travaille à El Jem sur le patrimoine archéologique de la ville, et plus largement à diverses initiatives concourant au développement touristique. Il s'agit essentiellement de valoriser des centres d'intérêt touristiques afin que la visite de la ville ne se limite pas au seul amphithéâtre. Un autre élément fort de la coopération est la mise en place à El Jem depuis quelques années d'un festival de musiques actuelles où se croisent les influences diverses et qui permet les échanges entre jeunes de divers pays. Ces échanges musicaux fécondent également des temps forts de la saison romanaise.

Linda NAILI, Chargée de mission, Pôle Méditerranée, Cités Unies France

Deux éléments d'information :

- les inventaires de la coopération décentralisée franco-tunisienne sont disponibles à Cités Unies France. Afin de le rendre exhaustif, il est important que les collectivités tiennent Cités Unies France informée des évolutions de leurs projets de coopération et complètent et actualisent leurs fiches quand celle-ci leur est envoyée.
- les dossiers pays Tunisie sont désormais publiés. Ils contiennent des éléments d'information sur le pays en général, la coopération bilatérale et euro-méditerranéenne, l'organisation et les compétences des collectivités locales en Tunisie et la coopération décentralisée. Un exemplaire de ce dossier est offert aux collectivités adhérentes, le second coûte 20 Euros.

La Tunisie :

Entre partenariat euro-méditerranéen et politique européenne de voisinage

- *Intervention de Sébastien ABIS, Chercheur et chargé de mission spécialiste des questions méditerranéennes.*

➤ *Interventions diverses*

Henri BERTHOLET

L'enjeu du partenariat euro-méditerranéen, et notamment envers la Tunisie, porte donc en grande partie sur l'appui que fournira l'Union européenne à la question de la promotion de la démocratie.

Sébastien ABIS

Deux élections présidentielles ont eu lieu en 2004 : celle de l'Ukraine et celle de la Tunisie. On ne peut que déplorer le décalage entre les réactions politiques qui ont suivi l'une et l'autre des élections.

Il faut désormais soutenir des projets qui assurent une visibilité du projet euro-méditerranéen pour la population tunisienne.

Bertrand GALLET

Il faut faire face à la question démocratique. Le partenariat de Barcelone a malheureusement délégué aux Etats le processus et oublié la société civile.

A CGLU (Cités et gouvernements locaux unis), la nouvelle commission Méditerranée ne sera pas soumise à l'agenda euro-méditerranéen et permettra en ce sens d'ouvrir un espace où les élus pourront échanger librement, auquel les collectivités aspirent